



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Lundi 23 septembre 2024

## « Territoires engagés pour le logement » L'État soutient le développement du logement à Marseille

**Le 20 juin, Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, et Laure-Agnès Caradec, présidente du conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, signaient, à l'issue du conseil d'administration de cette structure, la convention « Territoires engagés pour le logement ».**

Euroméditerranée est l'un des 22 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État ayant pour objectifs d'accompagner financièrement au titre du programme « Territoires engagés pour le logement » l'accélération de la production de logement dans la période de crise que nous traversons en créant un « choc de l'offre ». En contrepartie d'une subvention de 5 772 101 €, Euroméditerranée s'engage, d'ici fin 2027, à :

- livrer plus de 650 logements dont 25% de social,
- disposer des autorisations de construire pour près de 300 logements supplémentaires dont 25% de social.

Cette subvention est destinée à compenser les moins-values de recettes foncières pour Euroméditerranée dues :

- à la réalisation de parkings mutualisés (et réversibles à terme) entre les opérations de logements, qui viennent remplacer les parkings initialement prévus en souterrain mais dont les coûts de réalisation sont trop élevés à cause de la pollution et de la nappe phréatique ;
- les difficultés liées à l'arrêt du dispositif « Pinel » pour le logement en accession, en rebasculant la part de logement en accession pour investisseur Pinel vers du logement locatif intermédiaire (LLI) ou autre produit adressant les mêmes publics (accession sociale, usufruit locatif social, bail réel solidaire...) tout en maintenant la part en accession pour des propriétaires occupants.

**Service Régional de la Communication Interministérielle**  
04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



*Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, cliquez ici*



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **La ZAC Littorale sur Marseille**

La zone d'aménagement ZAC Littorale, portée par l'Établissement Public d'Aménagement au sein d'une opération d'intérêt national, accompagne la mutation d'un ancien secteur industriel, à la jonction entre le centre-ville de Marseille qui fait l'objet d'un projet partenarial d'aménagement et les quartiers nord en transformation dans le cadre du programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, en un quartier mixte associant des usages résidentiels et économiques. Ce projet porte une forte ambition de renaturation avec la création du futur parc des Ayalades, améliorant la résilience du territoire face aux inondations et le cadre de vie des habitants.

### **Territoires engagés pour le logement**

Le programme « Territoires engagés pour le logement » a permis de sélectionner 22 opérations d'aménagement : chacune devrait produire de l'ordre de 1 500 logements à horizon 2027 dont au moins 25 % de logement social, pour un total de plus de 30 000 logements à horizon 2027.

Ces opérations sont prioritairement localisées sur des secteurs présentant une forte tension immobilière, sur des quartiers de gare, ou sur des territoires accueillant un projet économique ou industriel d'envergure.

L'accompagnement de l'État se traduit par la signature d'un contrat avec la collectivité, l'établissement public ou l'opérateur assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement, prioritairement dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ou d'une opération d'intérêt national (OIN).

Les subventions exceptionnelles contribuent à combler un déficit économique aggravé par le contexte inflationniste, à appliquer une décote sur les cessions de charges foncières aux promoteurs immobiliers et aux bailleurs sociaux afin de garantir la faisabilité des opérations, ou à contribuer au financement d'une infrastructure primaire dont la réalisation détermine le calendrier de l'opération d'aménagement.

### **Contacts presse :**

- Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)
- Euroméditerranée : Stéphanie Laurin [stephanie.laurin@euromediterranee.fr](mailto:stephanie.laurin@euromediterranee.fr)

**Service Régional de la Communication Interministérielle**  
04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)